

Jean-Jacques CANDELIER
Député du Nord
(16^{ème} Circonscription)
Membre de la Commission de la
Défense Nationale et des Forces Armées

QUESTION ÉCRITE n° 245

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le Premier ministre sur le démantèlement de TDF (*TéléDiffusion de France*), entreprise qui propose des services de diffusion de contenus audiovisuels, des prestations pour les opérateurs de télécommunication et qui développe également des services multimédias.

À l'appel de la CGT, de la CFDT, de FO, de la CFTC et de la CFE-CGC, les salariés se mobilisent pour exiger le retrait du plan de suppression de 550 équivalents temps plein.

La raison invoquée du plan est la fin de la diffusion de la télévision analogique et le basculement vers le tout numérique.

Cependant, les syndicats estiment que TDF ne pourra plus assurer ses missions avec le quart de ses effectifs en moins. Ils estiment que l'évolution de l'analogique a été anticipée depuis longue date et mettent surtout en exergue un plan qui répond à des impératifs financiers, nés de la privatisation de l'entreprise et des rachats successifs de TDF par l'endettement (*pratique du LBO, leverage buy-out*).

Ainsi, en 2014, TDF devra rembourser 3,5 milliards d'euros et donner dès l'an prochain 950 millions aux banques, ce qui place l'entreprise dans une situation très difficile et appelle une intervention de l'État pour régler cette situation d'urgence. La Caisse des Dépôts est d'ailleurs actionnaire à 24 % de cette entreprise et ses parts font l'objet d'un apport au Fonds Stratégique d'Investissement.

Il demande donc au Premier ministre s'il compte régler la situation de cette entreprise. Il lui demande aussi son avis sur les pratiques de la Caisse des Dépôts, qui empêche des plus-values financières à travers des restructurations et des opérations spéculatives, ce qui est très éloigné de ses missions d'intérêt général définies par la loi, comme le développement des industries.